



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 12 décembre 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h30

Étaient présents :

G.B.M : AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MÉNESTRIER Jean-François ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe

C.C.L.L : CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : AUBRY Didier ; GAUTHIER André

Étaient excusés :

G.B.M : LAMBERT Marie ; MICHEL Marie-Thérèse

C.C.L.L : COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; OUDET Alain, suppléant de CRETIN Emmanuel ; LIME Angèle ; MESNIER Christian

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Élise AEBISCHER

Procuration de vote :

Mandant : LAMBERT Marie ; LIME Angèle ; MESNIER Christian

Mandataire : BAILLY Guillaume ; STADELMANN Jean-Claude ; CHOPARD Félix

DÉCHETTERIES

FILIERE CARTOUCHES D'ENCRUS USAGÉES : CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ PRINTERREA

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude STADELMANN, Vice-Président.

A ce jour, la collecte des cartouches d'encre usagées sur l'ensemble des déchetteries et des éco-centres est assurée par les prestataires en charge de la filière ressourcerie. Cette filière souffre d'un réel manque d'affichage et de communication : très peu d'utilisateurs savent qu'elle existe.

En parallèle, ce flux fait partie intégrante de l'agrément d'ECOSYSTEM, éco-organisme national en charge de la filière des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) et des lampes/néons.

Ainsi, il est possible de développer un partenariat avec une des entreprises agréées par ECOSYSTEM et parmi elles, PRINTERREA.

PRINTERREA, basée à CHERISY (28), est une entreprise adaptée spécialisée dans la « remanufacturation » des consommables d'impression usagés : cartouches et toners de tous types.

PRINTERREA propose aux collectivités, qui le souhaitent, la signature d'un contrat pour encadrer la prestation.

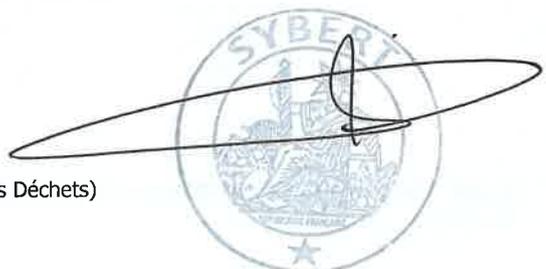
Ce contrat précise les engagements de PRINTERREA :

- Mettre à disposition, dans chaque déchetterie, un contenant spécifique type bac roulant de 240 litres identifié et « logoté » au nom de l'entreprise
- Collecter gratuitement, dans un délai de 10 jours ouvrables, les contenants pleins et les remplacer par des vides
- Trier et valoriser les consommables d'impression usagés collectés
- Racheter les cartouches à tête d'impression à hauteur de 2 000 € TTC/tonne (les autres produits ne donnent pas lieu à un rachat)
- Verser, en plus, à l'Association « Le Rire Médecin » 50% du montant annuel de rachat du SYBERT.

Le contrat, transmis aux membres de l'assemblée en annexe du rapport de présentation, est conclu pour une durée de 5 ans.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la proposition de contrat de reprise des cartouches d'encre usagées et autorise le Président à signer le contrat de partenariat avec l'entreprise PRINTERREA.

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance,

Élise AEBISCHER



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 025-252508247-20231212-2023_12_14_80-DE